

CRISE SANITAIRE CORONAVIRUS – COVID-19

Informations concernant le secteur du spectacle vivant

Le secteur culturel est fortement impacté par les conséquences de la crise sanitaire liée au virus Covid-19.

La plupart des pouvoirs publics et des organisations professionnelles mettent en place des mesures de soutien et des pages d'information pour soutenir, accompagner et orienter les professionnels du secteur.

Ces différents éléments sont recensés dans les pages qui suivent.

Voici un point en date du 7 décembre 2020.

Il est à noter que certains éléments recensés ci-dessous ont été pris à différents moments de la crise sanitaire et correspondent à différents degrés de réponses des pouvoirs publics et des organisations professionnelles.

INFORMATION GENERALE

Retrouvez ici le [site d'information générale](#) sur le Covid-19 et l'évolution de la situation

POUVOIRS PUBLICS

Ministère de la Culture

Le Ministère de la Culture a mis en place différents outils pour répondre aux interrogations des professionnels et faire face à la crise :

- un recensement des [aides et soutiens aux professionnels de la culture, secteur par secteur](#)
- une [page d'informations concernant des situations spécifiques](#) (activité partielle, droits à indemnisation, contrat de travail)
- une [Foire Aux Questions](#) sur les mesures à prendre et à respecter pour le maintien de l'activité durant les périodes de confinement
- les [recommandations sanitaires à suivre pour les périodes de reprise d'activité](#)
- [une cellule d'accompagnement des festivals](#)

Le Plan de relance lancé par le gouvernement comporte un volet dédié au secteur culturel. A cet effet, le ministère de la Culture a publié :

- une [présentation du cadre général du volet culturel](#) du Plan de relance, ainsi qu'[une présentation plus détaillée](#)
- une [présentation sur le soutien en faveur de la création artistique](#) (dont le spectacle vivant)
- une [présentation des mesures de soutien à l'investissement](#) : l'une d'entre elles concerne l'accompagnement de la transition écologique des équipements de spectacle vivant

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a mis en place différents outils d'informations et dispositifs de soutien :

- une [présentation des mesures et recommandations à destination des employeurs](#) à respecter pour la poursuite de l'activité durant les périodes de confinement (comprenant notamment des informations sur le [télétravail](#) et [l'activité partielle](#))

- une [présentation des mesures et recommandations à destination des employeurs à respecter pour assurer la protection des salariés](#) (avec notamment [le protocole national](#) pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19)
- une [Foire Aux Questions](#) pour répondre aux interrogations des employeurs, les particuliers et les professionnels

Le Plan de relance lancé par le gouvernement comporte différentes mesures pour répondre aux enjeux du travail et de l'emploi. A cet effet, le ministère du travail a publié [une présentation de ses priorités dans le cadre du plan](#) (faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle, préserver l'emploi et les compétences, développer les compétences par la formation professionnelle)

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

Le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance a mis en place différents dispositifs de soutien et pages d'informations :

- [une série de mesures de soutien à destination des entreprises](#) pour leur permettre de faire face à la crise sanitaire
- [différentes mesures mises en œuvre en direction de secteurs d'activités particulièrement impactés par la crise sanitaire](#), dont celui de la culture
- la mise en place d'un Fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs, financé par l'Etat et les Conseils régionaux : [une présentation du Fonds de Solidarité](#) et [une explication concernant le 2nd volet du Fonds](#), destiné aux très petites entreprises (TPE) particulièrement impactées par les mesures de confinement et la baisse de leur activité
- une [série de mesures dédiées aux indépendants](#)
- une [Foire Aux Questions](#) à destination des entreprises pour répondre à leurs interrogations durant la crise sanitaire

Dans le cadre du Plan de relance, différentes mesures sont pilotées par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Elles s'adressent :

- aux [entreprises](#)
- aux [collectivités locales](#)
- aux [administrations](#) (comme par exemple les établissements publics)

Enfin, le ministère a mis en place plusieurs [mesures de soutien en faveur des structures de l'ESS](#).

Collectivités territoriales

La loi d'urgence sanitaire permet [la levée de la clause pour service fait \(ou service rendu\)](#) pour les collectivités territoriales. Il s'agit d'une mesure qui permet d'honorer des contrats même s'ils n'ont pu être effectués. Cette mesure s'applique également dans le domaine culturel.

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

La Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place plusieurs outils d'informations :

- une page d'informations recensant [l'ensemble des mesures prises](#) pour répondre à la crise sanitaire
- [un guide recensant les principales mesures prises en direction des entrepreneurs](#) de la région, y compris les associations et les acteurs de l'économie sociale et solidaire
- [un guide recensant les principales mesures prises en direction des structures de l'économie sociale et solidaire](#)
- [un plan de soutien afin d'accompagner les associations](#) fragilisées par les conséquences de la crise sanitaire
- [différentes mesures de soutien à l'investissement](#) en direction des structures culturelles

Par ailleurs, l'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont créé [un site d'informations commun recensant les dispositifs de relance prévus en 2021 et 2022 en Bourgogne-Franche-Comté](#), en provenance de l'Union Européenne, de l'État et du Conseil régional.

ENTREPRISES

Urssaf

Le réseau des Urssaf a mis en place :

- une [Foire Aux Questions](#) pour répondre aux interrogations des employeurs et pour présenter les mesures mises en place
- un [site dédié aux mesures exceptionnelles de soutien à l'économie](#) mises en place par le gouvernement durant la première vague de la crise sanitaire

Impôts

Les services des impôts des entreprises ont pris différents mesures concernant le paiement des impôts. Ces mesures sont consultables sur la foire aux questions sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances.

Médecine du travail

Certains rendez-vous auprès de la médecine du travail [peuvent être repoussés jusqu'au 31 décembre 2020](#), sauf dans certains cas.

L'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail de la Côte d'Or (AIST 21) met en ligne [plusieurs fiches pratiques relatives à différents sujets](#) (télétravail, prévention des risques psychosociaux...) concernés par la crise sanitaire actuelle.

Pôle Emploi

Pôle Emploi a mis en place une [Foire Aux Questions](#) pour répondre aux interrogations des employeurs du spectacle sur la mise en place de l'activité partielle.

Audiens

Audiens a mis en place [différentes mesures pour les employeurs culturels](#) concernant le versement des cotisations.

SALARIÉS

Pôle Emploi

Pôle Emploi a mis en place différents outils d'informations :

- une [Foire Aux Questions pour les intermittents du spectacle relative au dispositif d'activité partielle](#)
- une [Foire Aux Questions spécifique aux intermittents du spectacle](#), notamment concernant la mise en place de « l'année blanche »
- un [point d'information concernant la procédure d'actualisation pour les intermittents du spectacle](#)

Centre Médical de la Bourse (CMB)

Le CMB met en place [une cellule de soutien et d'appui psychosocial](#) pour accompagner les salariés durant la crise sanitaire.

Audiens

Audiens est le gestionnaire du [Fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et les techniciens du spectacle \(FUSSAT\)](#) mis en place par le ministère de la Culture à destination des artistes et techniciens du spectacle qui n'entrent pas dans le champ d'éligibilité des dispositifs aménagés jusqu'ici spécifiquement dans le contexte de la crise sanitaire, ou d'autres dispositifs.

Assurance Maladie

L'Assurance Maladie a mis en place un [Service de déclaration en ligne des arrêts de travail](#) pour les parents qui n'auraient pas d'autre possibilité pour la garde de leurs enfants que de rester à leur domicile ou qui ne bénéficieraient pas des modes de garde ad hoc mis en place pour les professions prioritaires.

ORGANISMES PROFESSIONNELS : DISPOSITIFS D'AIDES

Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD)

La SACD a créé plusieurs dispositifs pour soutenir les auteurs :

- un [Fonds d'urgence Spectacle vivant](#) pour les auteurs d'œuvres de spectacle vivant
- un [Fonds de solidarité d'urgence](#) pour les auteurs les plus fragiles

Centre National de la Musique (CNM)

Le CNM a mis en place [différentes mesures de soutien](#) à destination des professionnels du secteur de la musique.

Office National de Diffusion Artistique (ONDA)

L'ONDA maintient [ses aides financières aux structures du spectacle vivant](#), sous réserve du respect de plusieurs conditions.

SITES D'INFORMATIONS ET DE RESSOURCE

Centres ressources nationaux

Les différents centres ressources nationaux continuent leur mission d'information et de veille auprès des professionnels du spectacle vivant. Ils mettent également à disposition sur leurs sites internet, différentes rubriques d'informations liées aux différents impacts de la crise sanitaire sur le secteur du spectacle vivant. Ces rubriques sont actualisées régulièrement :

- [Artcena](#)
- [Centre National de la Danse](#)
- [Irma – Centre National de la Musique](#)

Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP)

Le SNSP a mis en place [une veille](#) pour répondre aux interrogations de ses adhérents sur les impacts de la crise sanitaire.

Syndicat national des Entreprises artistiques et culturelles (Syndeac)

Le Syndeac met en ligne à destination des employeurs culturels [des outils et informations juridiques et sociales](#) relatifs à la crise sanitaire.

Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC)

L'UFISC assure [une veille sur les actualités du secteur](#) durant la crise sanitaire : communiqués et appels des organisations professionnelles, informations et ressources utiles pour les professionnels.

Syndicat des Musiques Actuelles (SMA)

Le SMA a mis en place une [Foire Aux Questions](#) sur les obligations des employeurs et sur les conséquences économiques et les relations contractuelles dans le cadre de la crise sanitaire, notamment sur la notion de cas de force majeure.

La Scène

Le magazine La Scène met à disposition plusieurs de ses outils :

- [la Boîte à Outils des intermittent\(e\)s du spectacle](#) pour informer sur les mesures mises en place pour accompagner les intermittents durant la crise sanitaire.
- [l'accès gratuit à l'ensemble de ses publications](#) (La Scène, La Lettre du Spectacle, Jurisculture...) pour permettre aux professionnels du spectacle vivant de continuer à s'informer.

Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (COFAC)

La COFAC a mis en place une [Foire Aux Questions](#) pour répondre aux interrogations des entreprises et des salariés sur les impacts de la crise sanitaire.